

LES STATUTS DE L'HÔPITAL DE 1305

Les statuts adoptés lors de chapitres généraux de l'Ordre militaire de l'Hôpital formaient un corpus législatif cumulatif. La grande majorité des statuts jusqu'en 1306 ont été publiés à partir de nombreux manuscrits par Joseph Delaville Le Roulx¹, mais de multiples variantes, omissions, erreurs de dates subsistent². La recherche n'a pas toujours fait la distinction entre la nécessité fondamentale d'établir chaque statut dans sa forme originale précise et sa fortune telle qu'elle a été copiée, traduite, amendée, réinterprétée, mal comprise ou supprimée. Quatre des cinq statuts adoptés en 1305 sont jusqu'ici inconnus. Les statuts des quatre chapitres généraux tenus par le maître Foulques de Villaret en 1305, 1306, 1311 et 1314/1315, sont exceptionnels dans la mesure où Foulques de Villaret démissionna ou fut déposé en 1319 ; et en 1332, le pape ordonna l'annulation de ses statuts, mais certains d'entre eux, dont le statut 1305 §1, furent conservés³. Les statuts 1305 §§3-5 annulent certains statuts antérieurs et, n'ayant aucun objectif durable, ils ont été omis des collections ultérieures du corpus. On ignore comment et pourquoi les cinq statuts de 1305 ont survécu dans un seul manuscrit, qui doit avoir été copié à partir d'une source antérieure. Le texte de ces cinq statuts est conservé dans un recueil de statuts en français jusqu'à ceux de 1344 qui, inexplicablement, n'ont pas été utilisés dans le *Cartulaire* de Delaville Le Roulx ; ils survivent dans le Biblioteca Vaticana, Ms. Regina Lat. 668, fol. 67v⁴.

IN nomine domini. Amen. Ce sunt les establissemens fais et ordenes⁵ en chapitre general celebre⁶ a Lymaccon par religieus maistre fryre Fourque de Villerat honorable mestre

¹ *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (1100-1310)*, éd. J. Delaville Le Roulx, 4 vols., Paris, 1894-1906 ; *Stabilimenta Rhodiorum militum : Die Statuten des Johanniterordens von 1489/93*, éd. J. Hasecker – J. Sarnowski (Göttingen, 2007).

² A. Luttrell, « The Hospitallers' Early Written Records » dans *The Crusades and their Sources ; Essays presented to Bernard Hamilton*, éd. J. France – W. Zajac, Aldershot, 1998 ; *idem*, « Confusion in the Hospital's pre-1291 Statutes », *Crusades*, xix (2020) ; K. Borchardt, « Conflicts and Codices : the Example of Clm 4620, a collection about the Hospitallers » dans *The Military Orders*, 6 part 2 : *Culture and Conflict in Western and Northern Europe*, éd. J. Schenk – M. Carr, Abingdon, 2017.

³ Références préliminaires pour les nombreux statuts largement inédits de 1311 et 1314 dans A. Luttrell, *The Town of Rhodes : 1306-1356*, Rhodes, 2003, p. 173-175.

⁴ Non mentionné dans le *Cartulaire*, 4703, où le statut 1305 §1 est publié, mais sans mention de Vatican, Ms. Regina Lat. 668, contenant les cinq statuts de 1305. Dans *Estatutos de la Orden de San Juan de Jerusalén: edición crítica de los manuscritos occitanos (s.XIV)*, éd. M. R. Bonnet – R. Cierbide, Bilbao, 2006, p. 166, le statut 1305 §1 est publié en occitan.

⁵ Lire ordenés.

⁶ Lire celebré.

de la sainte maison de l'ospital saint Jeham de Iherusalem et par les prodomes qui estoient a dit chapitre en lan de lincarnation nostre signeur Ihesu Crist mil.ccc.v en ix.bre⁷.

[1] Premerement fu establi que frere ne portoit mantel, ne roondel, ne chape, ne hargaul de nulle coloir se non de drap noir. Et qui faura soit en .uij. et perde la dicte robe⁸.

[2] Item que nul frere ne portoit arc de pierre et qui faudrai soit en .uij.

[3] Item esquasse est dez bailliz qui auront este⁹ par chapitre general delai mer et decai que la pecune ueigne au tresor.

[4] Item esquasse e[st] des priours et bailliz quant il paient lor responcionz quil ne se puissent excuser par letres de .vij. prodomes.

[5] Item esquasse est dez bailliz qui sunt fait par chapitre general quil ne puissent estre rapellez se non par bulle de couant.

Le statut 1305 §1 imposant le port de la robe noire a étendu le statut 1278 §3 en comprenant non seulement le manteau, mais aussi le *hargaut* ou surcot qui était un long manteau sans manche, et l'indéfini *rondel*¹⁰. Le statut 1305 §2 interdisait le port d'un *arc de pierre*, probablement une arbalète à lancer une pierre qui aurait pu être utilisée en raison d'un manque de carreaux d'arbalète ou de fonds pour en obtenir. Il y avait des limitations de la religion chrétienne sur l'utilisation des arbalètes et l'Hôpital légiférait en se soumettant à cette règle¹¹. La désobéissance devait être punie « en .uij. », soit sept jours au pain et à l'eau, et pouvait entraîner la perte du vêtement. Le statut 1305 §2 a disparu après 1305, peut-être parce que de tels arcs n'étaient plus utilisés à Rhodes après 1309. Les *usances* de l'Hôpital compilés en Syrie avant 1291 mentionnaient un *arc de bodoc*¹². Le *bodoc*, terme arabe, était une arbalète

⁷ Possiblement 3 novembre 1305 qui est donné dans les deux sources mentionnées, mais d'autres textes comportent des variantes dans les dates, certaines de toute évidence erronées, dans le *Cartulaire*, 4703, et *Estatutos antiguos de la Orden de San Juan de Jerusalén*, éd. R. Cierbide Martinena, Pampelune, 1999, p. 145-146, 148 n. 298.

⁸ Le ms. Madrid (d'une date postérieure à 1314) donne : (...) no puesca porter mantel, ni redondel, ni capa, ni argaut : *ibid.*, p. 145-146, et A. Luttrell, « The Hospitallers' Early Statutes », *Revue Mabillon*, NS, xiv (2003), p. 11. Toulouse, Ms. H Malte 10, donne *capayro* : *Estatutos antiguos*, p. 146 n. 290.

⁹ Lire esté.

¹⁰ *Cartulaire*, 3670 ; J. Riley-Smith, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus, c. 1050-1310*, Londres, 1967, p. 254-256 ; *idem*, *The Knights Hospitaller in the Levant, c. 1070-1309*, Basingstoke, 2012, p. 116 ; variantes d'interprétation dans S. Melani, *Ospitalieri, monaci e guerrieri* (Turku, 2002), p. 148-152.

¹¹ J. Burgtorf, *The Central Convent of the Hospitallers and Templars : History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, Leyde, 2008, p. 151-161, 339-341.

¹² *Cartulaire*, 2215 §113.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

UNE LETTRE DE GUILLAUME CAOURSIN

SUR LA MORT DU THÉOLOGIEN

JEAN DE EECOUTE

Guillaume Caoursin est un personnage qui reste célèbre pour avoir dirigé la chancellerie de l'Hôpital, pendant plus de quarante années (de 1459 à sa mort, en 1501) et pour avoir rédigé un récit du grand siège de Rhodes par les Ottomans (1480). Bien que laïc, il mena une carrière de premier plan au sein de l'Ordre, dont il supervisa la propagande à travers toutes l'Europe¹. Si sa carrière, sa vie publique et son œuvre littéraire peuvent assez facilement être reconstituées, il n'en va pas de même avec la période de sa jeunesse et de sa formation – c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des personnages médiévaux dont on ne peut réaliser que des biographies tronquées.

Un document assez exceptionnel permet cependant de lever un pan du voile qui masque son adolescence. Il s'agit d'une lettre que le vice-chancelier adressa aux chanoines de St-Pierre de Lille, pour leur annoncer la mort en pèlerinage de leur trésorier, Jean de Eecoute (14 août 1472). Or ce personnage, un théologien aujourd'hui bien oublié, avait aussi été le maître de Caoursin à l'université de Paris, une vingtaine d'année plus tôt ; et celui-ci profite de l'éloge épistolaire qu'il rend à son ancien professeur pour livrer quelques détails personnels.

Cette lettre a déjà été signalée et transcrite (mais pas traduite) par Édith Bayle, dans sa thèse d'École des chartes consacrée justement à Jean de Eecoute (1957)². L'autrice s'est contentée d'utiliser le document

pour évoquer le trépas du théologien, sans rien en tirer d'autre, alors qu'il s'avère intéressant, et même remarquable, à plus d'un titre. La lettre a été conservée en original dans les archives de la collégiale St-Pierre de Lille, désormais aux Archives départementales du Nord³ (fig. 1 et 2). Elle se présente sous la forme d'un bi-feuillet de papier, autrefois plié et cacheté (le cachet a entièrement disparu). Seul le premier feuillet fut écrit, au recto et au verso ; le second portait l'adresse. La lettre, vraisemblablement autographe, comporte à la fin le nom et les titres de son auteur (sans que l'on puisse vraiment parler de signature). L'écriture est une élégante humanistique italienne, parfaitement calligraphiée et assez peu abrégée. Quant à la langue, il s'agit aussi d'un latin d'humaniste très inspirée de modèles italiens. En soi, cette lettre montre que Guillaume Caoursin, qui n'a pourtant encore rédigé aucun de ses grands textes⁴, maîtrise déjà parfaitement la langue, le style et l'écriture humanistiques des chancelleries italiennes.

Jean de Eecoute et Guillaume Caoursin à Paris

La lettre offre avant tout de rares et précieuses indications sur la formation intellectuelle du vice-chancelier, alors qu'il était étudiant. Ces données s'avèrent malheureusement fragmentaires et confuses ; et, pour mieux s'y repérer, il convient de rappeler à grands traits le système universitaire alors en vigueur à Paris. Les étudiants étaient regroupés en quatre « nations » – la nation française (correspondant au nord de la Loire), la normande, la picarde (diocèses du nord de la France, Flandre) et la nation anglaise (îles britanniques, mais aussi pays du Saint-Empire).

¹ Sur la vie et l'œuvre de Guillaume Caoursin : Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, « *Tous les deables d'Enfer* », *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève, 2014, p. 301-347 ; Nicolas Vatin, *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du XV^e siècle d'après deux sources contemporaines* : Vâki'ât-i Sultân Cem, *Œuvres de Guillaume Caoursin*, Ankara, 1997, p. 89-102 ; Jean-Bernard de Vaivre, « La maison de Guillaume Caoursin à Rhodes », *Archives héraldiques suisses*, 2008-II, p. 224-230 ; « Guillaume Caoursin, ses origines douaisiennes et son portrait », *ibid.*, 2009-II, p. 193-201 ; Laurent Vissière, « Guillaume Caoursin : une conscience européenne en Méditerranée », dans *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge : piété, diplomatie, aventure*, dir. Martin Nejedly et Jaroslav Svátek, Toulouse, 2009, p. 245-275.

² Édith Bayle, *Jean de Eecoute, sa vie, son œuvre. Un théologien parisien, chanoine de Saint-Pierre de Lille (±1425-1472)*, thèse d'École des chartes, 1957, Appendice III. Ce travail n'a jamais été édité, mais il en existe heureusement un exemplaire conservé à l'IRHT, auquel nous a donné accès Hanno Wijsman, que nous remercions chaleureusement. Toutes les données biographiques sur le théologien proviennent de cet ouvrage très complet.

³ Lille, AD, 16 G 491.

⁴ Avant cette lettre, Caoursin avait déjà rédigé, cependant, une longue lettre en latin pour narrer la chute horifique de Négrepont en 1470 (éd. par Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, « La prise de Négrepont en 1470. Un récit oublié de Guillaume Caoursin », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2013, p. 68-96.

Lettre ou vicaire chapelain de Rhodes (caoursin) sur la mort de
 son vicaire Thimour et sur ses reliques pour l'Église

Clavissimi et prestantissimi - Annus ferme agitur, quo hac transit: hinc exime ditione
 Virtute ac Santissima virg prodigis: Johanes deaconus Sacre palatii Doctor celeberrimus: hinc
 ante thesamurys: quem cum fante gracia: tunc veteri benignelencia: qua in pariteris
 stola deinde eximus: ea humanitate favore et venerencia excepit: qua in tam
 gratiam: tam dignam: tam celeberrimam detulit: Ego enim tyronibus et minus discipulis
 in pariteris excellensissimo gymnasio dno phie Doctrinis operam navare: Sub eo brevo
 tunc matre natus dypnam: et Doctoratus pilauna recepim: quibus de rebus pira eius
 adeo mihi grata extitit: ut nil mihi meritis graciusve contingere potuisset. Ubi aut
 dies peregrinationis hystarent: ut sanctum propositum Vir optimus exquirere: tunc
 nos peregrinam spe destituit: que tempore statuto rudi non assint: Docent nau
 satis instantam et paratam consistere: ut popem et Sicie litorea quarritoris
 navigaret: quo demum vobem sanctam Iherlm proficisceretur: et sepulcrum beate
 catharinæ: in Ihuar monte collocatum devote visiteret. Ura profecto modestus
 et sapientia plenus ut a me distulit lacrimas non continuit: Grantor siquidem
 patris absentia ferebat: et Euzebazas genes adree non parum formidabat:
 et defensa membra ad profectorem impellebat: Sualione verbo et blandiori allo
 quio: quantum de rebus et pira eius: Euzebazam moneta extitit:
 Ita hinc Amicus lacrimis atenuatus nam consistit: apud me quoq in custodia
 quedam que navigationis vsm esse Merit reliquit: et d. c. venetas eundem
 mercatori pponer in deposito rudi dimisit: ut cum rediret hys in sua profectio
 ne dteceret: Incolimus felici navigatione: nec mari infesto nec prara adree
 sane: Sicie litorea applicuit: ubi in terram descendens post nomilla et per sine
 et bonorum dicitura: Sepulcrum dominicam summa cum veneracione adit: Appulit
 postmodum peregrinor terromis: peracta Solemni Ornatione apud sancta civitatem
 exortem Synai profectus est. Ante eius ab Ierostimis distulim: eundem pere
 grino pleriq reliquiarum vestigia veneracione dignissima comendavit: ut ea mihi
 traderet quoad rudi reueneretur: sacras promicias petimur: Detulit hinc
 peregrinus fidus et prudens peram corio confectam: qua dute reliquie exant
 recidite: quas di cura di studio constuabam: prestolabar quoq viri mei
 amississimi peregrinam aduentum: fluit dies: ac mensis perierunt: nec
 de eo rumor delatus est: licet multi de alexandria eodem navigarent: quos
 diligerent rogabam et consulebam: Si brevis viderent: aut de eo rumorem affer
 rent: Verum nullus de eo certior me redidit. Anxio et tusti tandem
 multos menses elapsos: literæ ex veneris mihi delate sunt: quibus signi
 ficatum est nossem Johannem apud Iudias Dalmacie in aduatico mari morte
 obiisse: et In^{ca} que pz ceteris Sancti Symonis sepulcro veneranda et diligens.
 Quo lugubri mico ingpto: tanta sum affectus mestitia: ut non facile Dolere
 cepim: et eius transitu mihi illam vblus: literis exprimere possim. Vexum equo

Fig. 1 - La lettre de Caoursin, fol. 1 recto (cl. ADN).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LES ARMOIRIES

DU GRAND MAÎTRE PIERRE D'AUBUSSON

Pierre d'Aubusson restera comme le plus illustre des maîtres des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de la période rhodienne de l'Ordre. Fin stratège et diplomate, son succès dans la défense de la ville de Rhodes assiégée par une puissante armée ottomane en 1480, puis son rôle dans les négociations touchant les équilibres entre les puissances en Méditerranée orientale lui vaudront une réputation justifiée.

Élu à la tête de l'Ordre le 17 juin 1476 pour succéder à Giovanni Battista Orsini, il avait déjà, du temps de son prédécesseur et en raison des menaces qui pesaient sur Rhodes et les îles du Dodécanèse placées sous la garde des chevaliers, participé activement au renforcement des défenses de ses places, grandes ou de moindre importance, implantées dans ces divers sites.

Le siège de Rhodes par les Mamelouks en 1444¹, la chute de Constantinople en mai 1453², celle de Trébizonde en 1461, celle de Négrepont³ en 1470 avaient constitué de graves alertes qui laissaient présager une attaque massive du siège de l'Ordre, ce qui n'était qu'une question de temps. D'ailleurs, certaines localités sur l'île de Rhodes et plusieurs îles du glaciis que constituaient les îles voisines avaient été l'objet de raids ennemis, à la fois pour piller les campagnes environnantes, s'essayer à la destruction des forts qui les protégeaient et pour reconnaître les points paraissant les plus faibles et de nature à présenter des sites de débarquements possibles lors d'une opération d'envergure. Ainsi une attaque contre Symi en 1457, d'autres en 1460 contre Le Lango (Cos), Tilos et Calymnos⁴.

¹ Nicolas Prouteau, « Les sièges de Rhodes à l'époque médiévale », *Les sièges de Rhodes de l'Antiquité à la période moderne*, éd. Nicolas Faucherre et Isabelle Pimouguet-Pédarros, Rennes (Presses universitaires de Rennes), p. 201-217.

² *Constantinople 1453. Des Byzantins aux Ottomans. Textes et documents. Réunis, traduits et présentés sous la direction de Vincent Déroche et Nicolas Vatin. Avec le concours de Marie-Hélène Blanchet, Elisabeth Borromeo, Thierry Ganchou et Philippe Saint-Guillain*, Paris (Anacharsis), 2016.

³ Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, « La chute de Négrepont en 1470. Un récit oublié de Guillaume Caoursin », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2013, p. 68-96.

⁴ Jean-Bernard de Vaivre, « Forteresses de l'Ordre de Saint-Jean dans le Dodécanèse. Symi », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2013, p. 242-251 ; « Les Hospitaliers au Lango : Le château de Narangia », *Société de l'histoire et du patrimoine de l'Ordre de Malte (SHPOM)*, n°25 (2011), p. 4-48 ; Roberto Valentini, « L'Egeo dopo la caduta di Constantinopoli nelle relazioni dei Gran Maestri di Rodi », *Bulletino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 51 (1936), p. 137-168.

Pierre d'Aubusson avait été reçu dans l'Ordre de Saint-Jean, au prieuré d'Auvergne, sans doute en 1444⁵, et nommé, quelques années plus tard, commandeur de la chambre magistrale de Salins avant 1452. Il conserva cette charge, même après être devenu bailli de Lureuil, le 25 novembre 1454⁶, l'un des principaux établissements du prieuré d'Auvergne. Il occupa de fait très tôt une place importante au sein de l'Ordre. Le 4 juin 1451, le maître Lastic le chargea de faire publier à travers tout le royaume de Chypre les indulgences pontificales contribuant à la lutte contre les infidèles. Le 20 octobre 1453, Lastic lui accorda le casal chypriote de Khirokitia. Comme fr. Louis de Manhac, grand commandeur de Chypre, n'était pas sur l'île en permanence, ce fut Pierre d'Aubusson, son lieutenant, qui supervisa, à partir du printemps 1453, la construction du grand donjon de Kolossi⁷. Après les années passées en Chypre, Pierre d'Aubusson regagna Rhodes. Le 24 novembre 1454, des lettres de procuration et de visitation⁸ des îles du Lango, Leros et Calymnos nomment fr. Jaume de La Geltru, commandeur de la baillie de Majorque et capitaine du château Saint-Pierre et fr. Pierre du Montel (« *Petri de Montel, dicte nostre domus et camerarii nostri prioratus nostri Alvernie* », comme « *visitatores, correctores et reformatores prefatarum insularum nostrarum* »). Ce fr. Pierre du Montel n'est autre que Pierre d'Aubusson. Le 16 décembre suivant, d'autres lettres de procuration, du Trésor cette fois, reprennent les mêmes données, mais Pierre y est nommé *Petro de Haubisson*⁹. Un autre texte des registres de la chancellerie continue à l'appeler Pierre du Montel (*Piero Montel*) le 16 décembre 1454 à propos de sa mission au Lango¹⁰. Il fut ensuite nommé châtelain de la ville de Rhodes le 8 octobre 1459.

⁵ Le livre de Gilles Rossignol (*Pierre d'Aubusson, « le bouclier de la chrétienté »*, Paris, 1991) s'inscrit dans la continuité des panégyristes classiques, sans apporter réellement du neuf à la question.

⁶ La bulle de concession de la baillie de Lureuil, chambre magistrale fut octroyée à fr. Pierre d'Aubusson, « *dicte domus prioratus nostri Alvernie* », AOM 365, fol. 152v.

⁷ Jean-Bernard de Vaivre, « La forteresse de Kolossi en Chypre », *Monuments Piot*, t. 79 (2000), 73-155 ; le même et Philippe Plagnieux, *L'art gothique en Chypre*, (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres), Paris, 2006, p. 410-422 ; *Monuments médiévaux de Chypre...*, p. 247-276.

⁸ AOM 365, fol. 132v-133v.

⁹ AOM 365, fol. 133v-134r.

¹⁰ AOM 365, fol. 185v.

Pierre d'Aubusson semble s'être très tôt spécialisé dans les affaires d'armement et d'architecture militaire. Et c'est pour ses compétences que le maître Orsini le chargea de superviser toutes les fortifications des îles en 1472¹¹.

Dès cette époque, il fit entreprendre des travaux pour renforcer les murailles du port, et ce dès août 1472. Il s'attacha simultanément à un chantier dans les fossés et aux murailles de la tour Saint-Pierre en octobre et en novembre de la même année. En mai, juin et en septembre de l'année 1474, il donna des instructions pour la poursuite des travaux de défense du Château Saint-Pierre, sur la côte anatolienne. Dans les premiers mois de 1475, il fit reconstruire les dispositions de fermeture du port et, le mois suivant, améliorer le môle des moulins. Il fit ensuite entreprendre d'importants travaux dans les fossés et les murailles qui les surplombaient. En mars 1476, c'est la courtine de l'arsenal qui fut renforcée, puis celle qui allait de la tour Saint-Pierre à la tour de Plaignes¹².

Sept mois après son élection à la tête de l'Ordre, le nouveau grand maître effectua en février 1477 une inspection générale des fortifications¹³. Dès le 2 juillet 1476, il avait d'ailleurs repris un important chantier commencé peu de mois avant la mort d'Orsini pour reconstruire toutes les murailles du secteur de l'arsenal, prenant les dépenses engagées pour ce faire à sa charge¹⁴. En 1477, Pierre d'Aubusson consacra à la réfection des murs du château l'argent qu'avait procuré le jubilé demandé par le roi de France Louis XI au pape Sixte IV¹⁵. L'année suivante, fut achevée la belle porte de la Marine donnant sur le port. De même, fit-il dès son élection, agrandir le fort de Castellòs, déjà édifié au temps d'Orsini, pour le transformer en véritable château. Sur les côtes de Rhodes, et en particulier sur le flanc occidental, Pierre d'Aubusson fit construire de nombreuses tours de guet et de défense, comme à Kritikou, Amartos, Monolithos, Pyrgos Palati tandis qu'il faisait améliorer les dispositions des îles de Chalki, de Symi ou de Nisyros¹⁶.

Le siège de la ville de Rhodes que menèrent les Ottomans à l'été 1480 entraîna de nombreux

dommages aux murailles de la cité. Aussi, dès les mois qui suivirent leur départ, des travaux considérables furent-ils entrepris pour réparer les courtines, les surélever, les épaissir et creuser de nouveaux fossés, par exemple en les doublant d'un second, au-delà de la contrescarpe primitive, créant ainsi au couchant un terre-plein central destiné à briser ou rendre plus difficile de potentiels assauts futurs. De même, le fort Saint-Nicolas, au nord-est, qui avait payé un fort tribut aux canonnades des bombardes turques positionnées durant le siège autour de la chapelle Saint-Antoine, vit une partie de ses flancs reconstruite et fut entouré d'un large et épais boulevard¹⁷. Parallèlement, les constructions militaires des autres îles du Dodécanèse ne furent pas négligées.

Selon des coutumes observées dans l'Ordre dès le XIV^e siècle, les constructions édifiées ou réparées sur des secteurs de défense de la cité comme sur des bâtiments civils, notamment abritant des services, se voyaient doter de caissons portant les armoiries du grand maître qui les avait ordonnées. C'est ainsi que le portail du palais magistral arborait les armes du grand maître Hélión de Villeneuve (1319-1346). Subsistent encore aujourd'hui sur divers pans des murailles ou des tours des caissons aux armes de Juan Fernandez de Heredia (1377-1395), Philibert de Naillac (1395-1421), Antonio Fluviano (1421-1437), Jean de Lastic (1437-1454), Jacques de Milly (1454-1461), Pere Ramon Sacosta (1461-1467), Gian Battista Orsini (1467-1476). Pierre d'Aubusson ne manqua pas de se conformer à cette pratique et, compte tenu de sa longévité à la tête de l'Ordre et de son activité de bâtisseur les témoignages de cette nature sont considérablement plus nombreux que ceux des autres grands maîtres de l'Ordre de Rhodes. On en dénombre pour la cité de Rhodes 113, dont 54 sur les seules dispositions défensives¹⁸.

On affirme habituellement que Pierre d'Aubusson portait les armes de l'illustre maison¹⁹ originaire de la Marche et du Limousin à laquelle il appartenait : d'or à la croix ancrée de gueules. Ce n'est pas faux, mais la réalité est un peu plus complexe.

¹¹ Giacomo Bosio, *Dell'istoria della sacra religione et illustrissima militia di San Giovanni Gierosolimitano*, Rome, 1621-1684, 3 vol. cf. t. II, p. 335.

¹² Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, " *Tous les deables d'Enfer* ". *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève (Droz), 2014, notamment p. 35 sq.

¹³ Bosio, *op. cit.*, t. II, p. 366.

¹⁴ Albert Gabriel, *La cité de Rhodes (MCCCX-MDXXII)*, t. I : *Topographie, architecture militaire* ; t. II : *Architecture civile et religieuse*, Paris (E. de Boccard), 1921-1923, cf. t. I, p. 146-148.

¹⁵ Bosio, *op. cit.*, t. II, p. 373.

¹⁶ Jean-Bernard de Vaivre, « La défense des possessions de l'Ordre de Saint-Jean dans le Dodécanèse. Note sur le projet d'étude des fortifications », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (CRAI)*, Paris, 2016 (De Boccard), p. 551-574.

¹⁷ Sur tout cela on renvoie à " *Tous les deables d'Enfer* ". *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480* », *cit.*

¹⁸ Anna-Maria Kasdagli, *Stone carving of the Hospitaller period in Rhodes. Displaced pieces and fragments*, Oxford (Archeopress), 2016.

¹⁹ Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'origine, le progrès et les Armes de leurs familles...*, Paris (la Compagnie des Libraires), 1726-1733, in-folio, 9 vol. La généalogie de la maison d'Aubusson dans le t. VII, p. 318-365.

Un témoignage marchois

Pierre était fils de Rainaud d'Aubusson, seigneur de Monteil²⁰ et de Marguerite de Comborn. Si aucun texte ne permet d'en apporter une confirmation absolue, il est très probable que Pierre d'Aubusson naquit, comme le rapportent plusieurs auteurs crédibles, dans ce château²¹ de Monteil-au-Vicomte, à la fin de 1422 ou en 1423 et il resta toujours attaché à ce fief familial, dont le titulaire était son frère aîné, Antoine.

Une église existait au Monteil dès le XII^e siècle, d'abord sous le vocable de saint André et saint Martial. Elle fut restaurée voire reconstruite au XIV^e et alors placée sous le nouveau vocable de saint Pierre de Vérone, qu'elle conserva ensuite jusqu'à nos jours. La nef comporte trois travées, la dernière faisant office de chœur. Elle est voûtée²² en berceau brisé avec des doubleaux aux angles abattus reposant sur des demi-colonnes pentagonales dont les chapiteaux, de même forme, sont ornés de moulures. Orienté, l'édifice comporte un chevet plat, éclairé d'une grande baie à trois lancettes jumelées à trilobes, surmontés d'un remplage flamboyant très élaboré²³. À cette nef principale ont été greffées, à une époque postérieure, deux chapelles, l'une au midi, mesurant 7 m de long sur 3,05 m de large, l'autre au septentrion, de 8 m de longueur sur 3,75 m, constructions dont les dispositions sont décalées, l'une par rapport à l'autre, le mur pignon oriental de celle du sud étant plus proche de celui de la nef, et son mur pignon occidental se trouvant à peu près au niveau du doubleau de la première travée.

La chapelle méridionale comporte deux travées, voûtées sur croisées d'ogives, la clef de voûte de la travée du levant comportant un écu : une croix ancrée au lambel de trois pendants (fig. 1). La chapelle septentrionale a un accès extérieur au décor élaboré. Contrairement à la chapelle sud et à la nef de l'église, dont les murs sont de moellons, elle a été construite en



Fig. 1 - Clef de voûte du collatéral sud (cl. JBV).

granit de moyen appareil, aux assises bien horizontales. Ses deux travées sont, comme celles de l'autre chapelle latérale, voûtées d'ogives (fig. 2). La clef de voûte orientale est ornée d'une croix à huit pointes, l'autre au couchant comportant l'écu à la croix ancrée des Aubusson, au lambel de trois pendants, écu sommé d'une petite croix et qui est à huit pointes (fig. 3).

Il est manifeste que cette dernière chapelle est un peu plus récente que celle du midi, mais, si un auteur moderne²⁴ en a attribué la paternité au grand maître Pierre d'Aubusson, il a proposé d'en situer la construction entre 1476 et 1513, soit les trente-sept années du magistère du vainqueur du siège de 1480. Il est possible d'être plus précis.

Tout d'abord, s'agissant de la chapelle du midi, il y a lieu de souligner que l'une des clefs de voûte comporte un écu à la croix ancrée des Aubusson, mais brisée d'un lambel de trois pendants. Or, contrairement à ce que pourrait laisser croire le sous-chapitre que le père Anselme a consacré aux seigneurs du Monteil-au-Vicomte²⁵, ces derniers ne portaient pas les armes pleines, celles-ci ne devant être arborées que par l'aîné de la branche aînée. Et on sait par de multiples témoignages authentiques qu'Antoine d'Aubusson, frère aîné du grand maître des Hospitaliers, brisait lui-même les armes pleines d'un lambel. Il utilisa, à de nombreuses reprises, des sceaux armoriaux, l'écu à la

²⁰ Le Monteil-au-Vicomte, Creuse, arr. Aubusson, cant. Royère.

²¹ Jean-Bernard de Vaivre, « Autour de Pierre d'Aubusson. Les chapelles d'Aubusson au Monteil », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2013, p. 302-317 ; Alain Grandjean, « Le château de Monteil-au-Vicomte », *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, t. 46 (2010-2011), p. 119-146.

²² Une bonne description en a été donnée par Louis Lacrocq, *Creuse, Les églises de France*, Paris, 1934.

²³ Les dimensions, le dessin de cette baie et notamment de ses remplages sont très proches de ceux de l'église de La Borne, comme aussi de la chapelle Notre-Dame de La Borne (sur la commune de Saint-Michel-de-Veisse, Creuse, arr. Aubusson, cant. Saint-Sulpice-des-Champs) comme souligné dans l'étude de Catherine et Jean Champagnat, « L'impact des troubles de la Ligue dans l'ouest aubussonnais : l'église de La Borne (1591-1610) », *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, t. 58 (2012-2013), p. 151-183 et notamment, p. 156, n.14. L'hypothèse de la commande par deux branches de la maison d'Aubusson à un même atelier est très vraisemblable.

²⁴ Louis Lacrocq, *op. cit.*, p. 102.

²⁵ Père Anselme, *op. cit.*, t. vii, p. 338-341 laisse entendre que Pierre et son frère Antoine portaient les armes pleines à la croix ancrée.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

UN DIGNITAIRE CHAMPENOIS DE L'ORDRE DE MALTE : JEAN DU HAMEL (1624-1703)

Introduction

La vie de Jean du Hamel ne présente aucun trait extraordinaire : c'est l'histoire d'un cadet issu d'une famille ancienne mais peu argentée de la gentil-hommerie champenoise que son père place dans l'ordre de Malte, tant pour qu'il y fasse une carrière conforme à sa condition que pour éviter d'écorner la maigre fortune familiale lors de sa propre succession. Cette histoire tire son intérêt de sa banalité même, et donc de son exemplarité, car la longévité du personnage et l'existence de sources non négligeables nous permettent d'aborder plusieurs facettes de la vie d'un chevalier : sa formation et son rôle dans sa famille, son action au sein de son grand prieuré, ses commanderies, enfin, une carrière très honorable à Malte même.

I. Enfance et jeunesse de Jean du Hamel

Jean du Hamel est issu d'une famille de noblesse immémoriale¹ tirant son nom du bourg et de la terre et seigneurie du Hamel en Picardie, à l'est de Corbie et mouvant de la prestigieuse abbaye de Corbie, et portant d'argent, à la bande de sable, chargée de trois sautoirs ou croix de Saint-André d'or². C'est Jean du Hamel, grand-père de celui dont nous allons parler, qui s'implante en Champagne en épousant par contrat du 16 février 1579 Jacqueline de Joisel, fille de Pierre de Joisel, maître d'Hôtel de Marie de Guise, reine d'Écosse, puis de sa fille Marie Stuart, reine de France et d'Écosse, et de Jeanne de Piedefer, qui fut, avant son mariage, dame d'honneur de la reine Marie de Guise. Pierre de Joisel avait acquis en 1559 la seigneurie de

¹ La *Généalogie de la maison du Hamel* dressée par M. de Saint-Pons, achevée et rédigée par M. Lainé (Paris, 1834) fait remonter la filiation prouvée à Wauthier I^{er} du Hamel, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Corbie en mars 1202.

² Ces armes figurent sur le portrait en pied du bailli Jean du Hamel dont nous parlerons plus loin, ainsi que sur sa pierre tombale, tous deux à La Valette. Dans son article intitulé *Taques, cloche et faïences : Souvenirs laissés par le commandeur François du Hamel et par le grand prieur Eustache Bernart d'Avernes* (Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte n°35, année 2016), M. Xavier Quenot publie p.71 & 72 les photos de deux belles taques de cheminée aux armes du Hamel (en l'occurrence, celles de François, neveu de Jean), ainsi que celle de la pierre tombale de Jean.



Fig. 1 - Jacques du Hamel (v. 1580-1649), gouverneur de Saint-Dizier, père de Jean (J. Albrier, d'après un original du XVII^e siècle, Musée national du château de Versailles).

Saint-Remy-en-Bouzemont³ hors les Septs, que Jean du Hamel et sa femme acquièrent à leur tour en 1593 par transaction avec la veuve et les autres héritiers de Pierre de Joisel⁴.

Jean du Hamel est baptisé le 25 mars 1624 à Allibaudières⁵, seigneurie appartenant à ses parents du chef de sa mère, et porte le prénom de son oncle paternel et parrain ainsi que de ses deux grands-pères. Il est le cinquième et dernier fils⁶ issu du premier mariage de Jacques du Hamel, seigneur de Saint-Remy-en-Bouzemont hors les Septs⁷, à l'époque de

³ Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, commune du département de la Marne.

⁴ Ce dernier était mort en 1568.

⁵ Commune du département de l'Aube, comme Dampierre, cité plus loin.

⁶ Le couple a aussi eu trois filles connues. L'aîné des fils portant déjà le prénom de Jean, celui qui nous occupe est désigné comme Jean le jeune.

⁷ Cette seigneurie correspondait à la quasi-totalité du finage de la paroisse excepté le village lui-même (seigneurie *dans les Septs*).

son mariage gentilhomme ordinaire de la Maison de Monseigneur le Dauphin, futur Louis XIII, et de Marie Picot de Dampierre⁸, elle-même fille de Jean Picot, baron de Dampierre et de Marie de Bridiers⁹. Jean du Hamel est très vite orphelin de mère, car Marie Picot de Dampierre décède le 31 décembre 1624¹⁰.

Le peu que nous savons de l'enfance de Jean du Hamel nous est connu par deux sources : l'*Inventaire des titres, papiers et enseignements concernant la branche de la maison du Hamel établie en Champagne*¹¹, registre manuscrit consciencieusement établi après 1759 par Nicolas Boulland, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Remy-en-Bouzemont et homme de confiance du comte Etienne du Hamel ; et surtout le compte de tutelle présenté le 27 mars 1651 par Barbe de Loynes, seconde épouse puis veuve de Jacques du Hamel, à son beau-fils Claude du Hamel, frère de Jean. Ce dernier document fait état des importantes dépenses engagées par son défunt père à l'occasion de l'admission de Jean dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et dans les années qui ont suivi, et les décrit sans toutefois apporter les précisions chronologiques indispensables.

Jean reçoit probablement la même éducation que le compte de tutelle signale pour son frère Jean l'aîné : un précepteur dans la maison de son père, puis quelques années aux collèges de Châlons-en-Champagne et de Reims pour lui donner une éducation conforme à sa condition. Mais à la différence de son aîné, il est voué à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Jean n'est pas le premier de son lignage à avoir été l'objet d'une demande d'admission dans l'ordre de Malte ; en effet, dès le 30 juin 1609¹², le grand prieur de Champagne avait donné une commission pour « procéder et faire les preuves de noblesse et légitimation » de Claude du Hamel, frère cadet de Jacques et oncle de Jean, et à l'époque page du Grand Maître à Malte, mais nous n'avons pas trace de ces preuves ni de son admission dans l'ordre¹³. Une commission avait été donnée le 16 juin 1631¹⁴ par le grand prieur de Champagne dans le cadre du chapitre provincial « pour informer de la noblesse et légitimation » de Gabriel du Hamel, frère aîné de Jean et second fils de la fratrie, mais, comme dans le cas de son oncle, Gabriel n'est jamais devenu

chevalier, sans qu'on en connaisse la raison¹⁵. Pour Jean, la commission du chapitre provincial, demandée par Joachim de Sénevoy, commandeur de Ruetz, date du 15 juin 1637. Elle découlait d'une lettre datée du 3 mars précédent par laquelle le Grand Maître acceptait le jeune du Hamel au nombre de ses pages¹⁶. Le procès-verbal de transport des commissaires¹⁷ à Saint-Dizier¹⁸ est daté du 8 juin 1638¹⁹. Le chapitre du grand prieuré de Champagne tenu le 13 juin 1638 entérine les preuves, à condition de produire les titres du côté maternel²⁰. Le compte de tutelle de 1651 chiffre à 200 livres les dépenses engagées pour faire admettre Jean dans l'ordre, notamment « en voyages faits en Picardie²¹ et ailleurs pour la recherche des armes et preuve ». Suite à cette procédure, Jean se rend à Malte, et les frais de ce voyage, avec « habitz linge et equipage le droit de passage ordinaire montant à trois cens escuz » sont estimés à la coquette somme de 3000 livres. Il est reçu chevalier au prieuré de Champagne le 12 octobre 1638²².

Parti à l'âge de 14 ans, soit à un âge de minorité trop précoce pour prononcer des vœux, il ne semble pas que le premier séjour de Jean du Hamel à Malte en tant que page du Grand Maître Jean-Paul de Lascaris-Castellar ait excédé deux ans ; en effet, une *licentia eundi in*

¹⁵ Le chapitre provincial renouvelle sa commission au profit de Gabriel du Hamel le 15 juin 1637 (AD 21, 111 H/R 219, fol.274 r°), mais manifestement, aucune suite n'est donnée. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sort de Gabriel.

¹⁶ Archives départementales de la Côte d'Or (AD 21), 111 H/R 219, fol.273 v°. Les archives de Dijon conservent le fonds du grand prieuré de Champagne (dont le siège était le château de Voulaines, aujourd'hui Voulaines-les-Templiers). Seront utilisés pour notre propos les registres des chapitres du grand prieuré et les visites prierales des commanderies.

¹⁷ Les commissaires chargés d'examiner les preuves de Jean du Hamel sont Hugues de Rabutin Bussy, commandeur de Pontaubert (et oncle du célèbre Roger de Bussy-Rabutin) et René de Cherisey, commandeur de Chalon-sur-Saône.

¹⁸ Ville de l'actuel département de Haute-Marne ; par la commission du 5 septembre 1631, Jacques du Hamel en est le gouverneur.

¹⁹ *Inventaire...*, op.cit. p.77. Boulland fait un résumé du cahier des preuves de noblesse et de légitimation de Jean. Ce cahier sera utilisé ultérieurement pour établir les preuves de noblesse d'autres membres de la famille.

²⁰ AD 21, 111 H/R 219, fol.276 v°. L'extrait du cahier des preuves cite plusieurs actes.

²¹ Province d'origine de la maison du Hamel, dont la branche de Champagne est établie dans cette dernière province depuis Jean du Hamel, grand-père de Jean. Cette indication tend à prouver que, dans le cas de Claude, oncle de Jean, et Gabriel son frère, les démarches pour rassembler les preuves de noblesse n'avaient pas été entreprises. Jean du Hamel est donc bien le premier chevalier de Malte de la famille.

²² Roger Jean-Marc, « les commandeurs de Thors et d'Avalleur » dans *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, tome 109, 1978, p.303, note 543 ; référence de l'acte : *Bibliothèque nationale de Malte* (référence abrégée en A.O.M), ms. 315 ii, n°183, p.59-60 ; *Bibliothèque de l' Arsenal*, ms. 3678 p.334. L'article de Jean-Marc Roger, qui a exploré les archives de l'Ordre à Malte, est fondamental, surtout pour la carrière proprement maltaise de Jean du Hamel.

⁸ Mariage contracté devant notaires en la baronnie de Dampierre le 21 avril 1608.

⁹ Marie de Bridiers est morte avant 1607. Jean Picot de Dampierre meurt le 16 février 1628.

¹⁰ La date est fournie par le compte de tutelle rendu à Claude du Hamel, frère de Jean, par la seconde épouse de Jacques du Hamel, Barbe de Loynes, le 27 mars 1651 (collection particulière).

¹¹ Archives départementales de l'Aube (AD 10), 8 J 2003.

¹² Ibidem, p.36 & Archives départementales de la Côte-d'Or (AD 21), fonds du grand prieuré de Champagne, 111 H/R 219, chapitres du grand prieuré (1564-1672), fol.198 r°.

¹³ D'ailleurs, Claude du Hamel se marie par contrat du 12 janvier 1632 (ibidem, p.74).

¹⁴ AD 21, 111 H/R 219, fol.267 v°.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA COMMANDERIE DE LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LA FIN DE SIX CENTS ANS D'HISTOIRE

Parmi les commanderies franc-comtoises dépendant de la Langue ou Grand Prieuré d'Auvergne, deux se trouvaient en Haute-Saône : la commanderie de Sales-Montseugny et celle de La Villedieu-en-Fontenette. Cette dernière fut fondée vers 1170 par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en un village qui s'appelait « Fontenette » (« le lieu des petites sources »)¹. Ceux-ci lui donnèrent le nom de « Villa Dei » (« domaine de Dieu ») : le village prit alors le nom de « Ville Dieu en Fontenette », puis de « La Villedieu-en-Fontenette ». Là se trouvait le chef-lieu de la commanderie, mais de celle-ci dépendaient pas moins de trente membres ou annexes, tous situés dans ce qui deviendra le département de la Haute-Saône à l'exception d'un site dans le Doubs, « le fief de Valentigney » en la principauté de Montbéliard.

Comme toutes les commanderies, celle de La Villedieu connut des périodes de prospérité alternant avec des périodes de ruine plus ou moins profonde due aux guerres, comme celle de Trente Ans qui de 1618 à 1648 désola la Franche-Comté. La période la plus faste de la commanderie de La Villedieu alla de la fin du XVII^e siècle à celle du XVIII^e siècle quand une longue période de paix permit la remise en état des bâtiments, la mise en valeur des propriétés foncières et la confirmation ou la récupération des droits seigneuriaux. Ce fut notamment l'œuvre du chevalier Balthazard de Pons, commandeur de 1688 jusqu'à son décès en 1711².

Avant lui, le commandeur Philibert de Mathay³ avait, vers l'an 1600, lui aussi vécu de longues années à La Villedieu et apporté une contribution notable à

¹ René Groscolas, La commanderie de La Villedieu-en-Fontenette du XII^e au XIV^e siècle : la fondation, *Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône*, Vesoul, n° 120, 2023.

² Originaire d'Auvergne, Balthazard de Pons fut reçu à Malte le 4 décembre 1756 (AOM 2097). Il fut pourvu de la commanderie de La Villedieu-en-Fontenette le 27 avril 1688 et en prit possession le 26 juillet (Arch. dép. Rhône, 48H155). Il fit construire l'aile sud du château de la commanderie, auparavant réduite à un simple mur de clôture, et engagea de nombreux procès pour faire rétablir celle-ci dans ses droits. Ce fut le seul des commandeurs de La Villedieu à y résider en permanence.

³ Originaire du Doubs où un village proche de Valentigney porte ce nom, Philibert de Mathay échangea le 11 avril 1586 la commanderie du Temple de Dole (Jura) dont il était pourvu avec celle de La Villedieu-en-Fontenette alors en possession de Claude Dugny (Arch. nat. France, K//2142). Il fit de longs séjours à La Villedieu où il construisit une cave qui porte son nom et qui est parfaitement conservée. Son neveu Gaspard de Mathay administra la commanderie en son absence.

l'amélioration des bâtiments, tandis que les autres commandeurs séjournèrent peu à La Villedieu, laissant la gestion de la commanderie à un procureur et surtout à un fermier général, amodiateur de l'ensemble des biens et des revenus avec obligation de résidence.

La période de prospérité matérielle de la commanderie de La Villedieu s'acheva en 1789 avec la confiscation puis la vente comme biens nationaux de l'ensemble des biens. Dans certains cas s'ajoutèrent de la part des révolutionnaires des exactions qui amenèrent la ruine de nombreux bâtiments. Dans cet article, nous considérons successivement les événements qui affectèrent la commanderie en 1789, avant d'étudier le procès-verbal de la dernière visite prieurale en 1791. Des plans tirés d'un arpentement général réalisé en 1767 ou dressés à partir d'informations recueillies dans les procès-verbaux d'autres visites permettent de se faire une idée plus complète de ce que furent les biens fonciers appartenant à cette commanderie. Nous envisagerons enfin la vente de ces biens comme biens nationaux en 1793 et aborderons l'évolution de leur état jusqu'à nos jours.

I. Juillet 1789 : la « prise » de la commanderie

Le 20 juillet 1789 et dans les jours suivants, une bande d'habitants des villages voisins de La Villedieu s'attaqua aux symboles du pouvoir seigneurial que représentait le château de la commanderie. Les événements sont connus par un rapport que fit le sieur Le Peige⁴ de Dommartin, procureur fondé du seigneur commandeur, Louis François Rosalie de Loras⁵, qui

⁴ Indifféremment écrit « Le Peige » ou « Le Paige ».

⁵ Louis François Rosalie de Loras appartient à une famille originaire du Dauphiné. Il fut nommé à la commanderie de La Villedieu-en-Fontenette le 30 décembre 1783, par décret de la Langue d'Auvergne et à titre d'*amélioration* après le décès de son prédécesseur Antoine Chauvet de la Villatte survenu deux jours plus tôt (Arch. nat. France, K//2142). Le 6 décembre 1772, il avait été émuti de la commanderie de Blaudeix (Arch. dép. Rhône, 48 H 622). Louis de Loras était le frère aîné de Charles Abel de Loras qui joua un rôle important dans les affaires de l'ordre de Malte, notamment au moment de la crise de la Langue d'Italie (A. Blondy, La crise de la Langue d'Italie, 1781-1784, *Bulletin de la Société de l'histoire et du patrimoine de l'ordre de Malte*, n° 45, 2022, p.76-83). Charles Abel de Loras effectua la visite prieurale de la commanderie de La Villedieu en 1767 (Arch. dép. Doubs, 144 H 1) et en 1775 (Arch. dép. Rhône, 48 H 181).



Fig. 1 - Vue actuelle de la cour intérieure et des ailes sud (à gauche), ouest (au centre) et nord (à droite) du château de la commanderie de La Villedieu-en-Fontenette (cl. R. Groscolas).

habitait Paris. On dispose des témoignages de deux officiers institués en la justice de La Villedieu par le commandeur, le maire sergent et le greffier. Pour une raison inconnue, deux des autres officiers, le juge et le procureur fiscal, refusèrent de témoigner. Le Peige envoya un double de son rapport aux archives du chapitre de la Langue d'Auvergne à Lyon. C'est peut-être l'un de ces exemplaires que nous avons retrouvé aux Archives nationales sous la cote M/943. En voici l'intégralité⁶.

« Ce jour d'hui vingt sept juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf

Par devant nous Claude Petit maire sergent établi en la justice de la Villedieu y demeurant en présence et assistance de Joseph Simonnin greffier de ladite justice, est comparu Mr Joseph Sébastien Le Peige de Dommartin, avocat au parlement de Lorraine demeurant à Darney en qualité de procureur spécialement fondé d'illustre frère Louis Rozalie François de Loras, chevalier de justice de l'ordre

de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de La Villedieu-en-fontenette.

Lequel nous a dit qu'ayant appris que des particuliers de plusieurs villages voisins s'étaient rendus en force dans le courant de la semaine dernière au château de la commanderie dudit La Villedieu, qu'ils avaient fait abattre les girouettes dudit château⁷ ainsi que celle qui était sur le four banal dudit lieu, qu'ils avaient dégradé la couverture dudit four, qu'ils avaient forcé ledit greffier de leur représenter les registres de son greffe et les avaient brûlés après avoir commis des violences chez lui, qu'ils étaient venus au château de ladite commanderie, avaient forcé l'armoire des archives malgré l'opposition que formaient lesdits greffier et maire ainsi que la plupart des habitants de ladite communauté et s'étaient emparés des titres et papiers qui étaient dans lesdites archives, les avaient transportés sur la place publique et les avaient brûlés au pied du poteau destiné à mettre le

⁶ Pour faciliter la compréhension, l'orthographe et la ponctuation en ont été actualisées.

⁷ En 1737, le commandeur avait payé 7 livres au lanternier pour « la girotte au-dessus du colombier » (Arch. dép. Rhône, 48 H 457). En 1757, il lui en coûta 116 livres pour l'achat de deux girouettes et d'un chéneau à Verney de Luxeuil (Arch. dép. Rhône, 48 H 556).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LES HOSPITALIERS, CHARLES QUINT ET FRANÇOIS I^{ER}

La perte de Rhodes en 1522 fut le synonyme de tous les dangers pour les Hospitaliers. En effet, sans plus de chef-lieu en Levant, il ne restait rien du vieil idéal né à Jérusalem quatre siècles auparavant et fortifié à Marqab, Acre et bien sûr Rhodes. Alors que certains chevaliers, déprimés à l'idée que l'aventure fût terminée, étaient tentés par la dispersion, des souverains, à l'instar d'Henri VIII d'Angleterre ou de Jean III de Portugal, rêvaient de morceler l'Ordre en ordres nationaux et à en « nationaliser » les commanderies.

Le grand maître Villiers de l'Isle-Adam¹ était conscient de la gravité de la situation. En 1523, écrivant à son petit-neveu le maréchal Anne de Montmorency², ami intime de François I^{er}, il dénonçait ceux qui poursuivaient ce roi pour « défaire » l'Ordre et avoir ses commanderies³.

Il était donc urgent de trouver un nouvel établissement, d'autant que, passée la nécessité de faire front commun contre l'ennemi ottoman, les institutions de l'Ordre se faisaient désormais la caisse de résonance des affrontements entre Charles Quint et François I^{er}. Si la Langue d'Allemagne, les deux Langues ibériques et une partie des Italiens prenaient fait et cause pour l'Empereur, les trois Langues de France défendaient leur souverain, tandis que les Anglais et certains Italiens suspectaient les Espagnols de volonté hégémonique.

L'inféodation de Malte

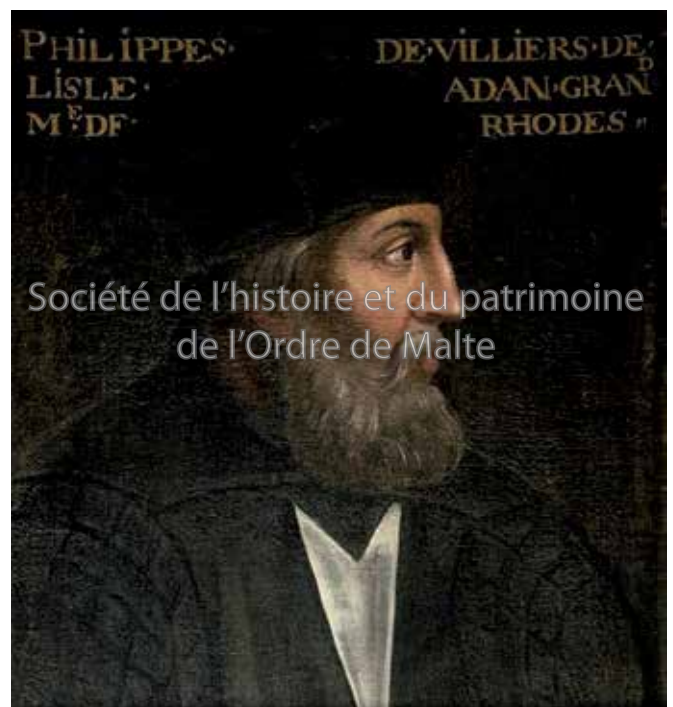
Bien que l'Ordre ne souhaitât ni un territoire en terre ferme, ni une île dont il n'eût pas été le maître, et en dépit des réticences des Français qui ne voulaient rien devoir à Charles Quint, L'Isle-Adam décida de s'adresser à lui. Il lui envoya deux ambassadeurs, Diego Álvarez de Toledo et Gabriele Tardino⁴, qui revinrent avec une proposition englobant l'archipel sicilien de Malte et la ville de Tripoli. Les historiographes de l'Ordre comme les historiens ne sont pas arrivés à cerner qui avait eu en premier l'idée de Malte.

¹ Philippe Villiers de l'Isle-Adam (1464-1534) fut élu 44^e grand maître en 1521.

² Anne de Montmorency (1493-1567) avait pour grand-mère maternelle Marie de Villiers de l'Isle-Adam, sœur du grand maître.

³ Eugène Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, Paris, Imprimerie nationale, 1848-1860, vol. I, p. 89, 8 juillet 1523.

⁴ Diego Álvarez de Toledo (?- 1557), fils cadet du duc d'Albe, était prieur de Castille. Gabriele Tardino da Martinengo (1476-1543), chevalier et ingénieur militaire de l'Ordre, avait été responsable des défenses de Rhodes en 1522.



Philippe de Villiers de l'Isle-Adam.

Si Boisgelin⁵ crut pouvoir affirmer que l'offre en fut faite par un ministre de l'Empereur, Bosio⁶ semble indiquer que ce fut le pape Adrien VI qui suggéra à l'Ordre de faire la démarche. En fait ce ne sont là que des recherches de fausses préséances quand on sait que le pape, Adriaan Floriszoon, avait été (1507) le précepteur du futur Charles Quint qui, monté sur le trône d'Espagne (1516), en fit immédiatement un évêque, le grand inquisiteur d'Espagne et lui obtint le chapeau de cardinal (1517). L'osmose entre Madrid et Rome fut donc totale durant son court pontificat (9 janvier 1522 - 14 septembre 1523).

Or, ce ne fut qu'en octobre 1523 que l'Ordre dépêcha deux commissaires auprès du Habsbourg pour connaître ses conditions.

Au même moment, à Rome, le conclave voyait s'affronter le clan des Colonna, fort du soutien impérial, et celui des Médicis, soutenu par la France. Le 19 novembre 1523, Jules de Médicis, qui avait été chapelain conventuel de l'Ordre, devint Clément VII.

⁵ Louis de Boisgelin de Kerdu, *Malte ancienne et moderne*, Paris, Hocquart, 1809, t. II, p. 50.

⁶ Fra Giacomo Bosio, *Dell'Istoria della Sacra Religione et Illustrissima Militia di San Giovanni Gerosolomitano*, Rome, Presses Vaticanes, 3 vol., 1594-1602.

Il s'appliqua alors à former une coalition contre l'Empereur⁷.

Charles Quint avait désormais toutes les raisons de se méfier de cet ordre dont beaucoup de chevaliers étaient Français et dont les plus riches commanderies étaient situées en France. Il prétendit exiger que l'Ordre, en corps, lui jurât personnellement fidélité en tant que roi de Sicile ; qu'il joignît ses forces navales aux siennes en cas d'attaque de son royaume et qu'il prît à sa charge la défense de Tripoli de Barbarie. Ces conditions léonines qui risquaient, pour les unes, de porter atteinte aux droits du pape, supérieur religieux de l'Ordre, pour les autres, de créer des dissensions avec les Français en ces temps de guerres d'Italie, firent traîner les négociations en longueur.

En juin 1525, sur les conseils de Clément VII, une commission de prud'hommes⁸ alla se rendre compte de la situation de l'archipel maltais et de Tripoli, tandis que le grand maître allait à Madrid pour tenter d'obtenir de Charles Quint une atténuation de ses conditions.

Si le rapport des commissaires sur ce que les sols et les habitants de Malte pouvaient apporter était plus que déprimant⁹, ils estimaient que la qualité des ports ne devait pas conduire à rejeter l'offre impériale. En revanche, la situation de Tripoli leur semblait si alarmante que, selon eux, envoyer des chevaliers pour sa défense serait les vouer à la mort. Ils concluaient donc qu'il convenait que la donation fût faite en termes convenables pour les deux parties.

Le grand maître qui voulait éviter l'erreur des Templiers qui s'étaient englués dans les querelles politiques et religieuses de leur temps, tentait alors de récupérer Rhodes en nouant des intelligences avec les Rhodiens et avec le pacha d'Égypte. Il n'était donc nullement enclin à remplacer le poulet dodu qu'était la grande île de l'Archipel, par une demi-carcasse dans les eaux siciliennes. Ses négociations à Madrid s'en ressentirent et il alla même, par une feinte naïveté, jusqu'à demander à l'Empereur une aide en hommes et en argent pour reconquérir l'ancien chef-lieu grec.

Charles Quint y vit la main de François I^{er} et de Clément VII, d'autant plus que le Président du royaume de Sicile, Giovanni Alliata, baron de Castellamare, avait intercepté, en mai 1524, une lettre du roi de France conseillant au grand maître de refuser Malte.

L'Empereur ajourna donc sa décision concernant Malte, bien décidé à faire éclater la Ligue de Cognac.

Dans un premier temps, il fit susciter à Rome, par ses alliés Colonna et par son vice-roi de Naples, une révolte contre le pape. En outre, il essayait de jouer le Couvent de l'Ordre, installé depuis 1523 dans le palais pontifical de Viterbe, contre le grand maître.

La fausse soumission de Clément VII suscita alors sa colère et il décida d'envoyer ses troupes forcer le pape à céder. Cette armée, dans laquelle les lansquenets allemands, tous luthériens, n'étaient pas les moins nombreux¹⁰, menaça Viterbe au passage, puis saccagea Rome (mai 1527) au grand effroi du monde catholique¹¹. Sans l'avoir jamais voulu, l'Empereur venait de frapper les coups annonciateurs de ce que furent les guerres de Religion. La terreur que l'événement inspira, même si Charles Quint n'avait jamais pensé qu'il pût être aussi indécent, servit ses plans.

En juin 1527, au chapitre général réuni à Viterbe, L'Isle-Adam conseilla lui-même de rouvrir les négociations avec Charles Quint et, pour calmer les oppositions françaises, le Chapitre vota que Malte ne serait définitivement acceptée qu'après l'accord de tous les souverains chrétiens. Le grand maître écrivit donc au roi de France pour l'informer de la tenue du chapitre général et que, pour éviter de diviser l'Ordre, lui et ses frères avaient été contraints d'accepter l'île de Malte qu'il avait plu à l'Empereur de leur offrir. Il ajoutait cependant que ce fût à condition que l'île fût libre de tous liens et que François I^{er} acceptât cette décision¹². En un mot, la décision finale appartenait à Charles Quint et François I^{er}.

Or, le 3 août 1529, à Cambrai¹³, la paix des Dames, signée entre Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche¹⁴, mettait fin à la septième guerre d'Italie : si la Bourgogne restait française, la France renonçait à ses prétentions sur le Milanais et le royaume de Naples. L'Isle-Adam profita de sa parenté avec le maréchal Anne de Montmorency pour faire inscrire la cession de Malte dans les articles concernant l'Italie.

Le 24 mars 1530, Charles signait à Castelfranco Emilia l'acte d'inféodation. Malte et Tripoli étaient cédés aux Hospitaliers à titre de « fief noble, libre

⁷ La Ligue de Cognac, signée le 22 mai 1526, réunissait les États pontificaux, la France, Venise, Florence, le duché de Milan et l'Angleterre.

⁸ Huit *uomini saggi*, un pour chaque Langue.

⁹ Jean Quintin (*Insulae Melitae Descriptio*, 1536) décrivait un plateau rocheux couvert de moins d'un mètre de terre arable, habité par des paysans durement soumis aux détenteurs de fiefs, victimes permanentes des corsaires barbaresques et vivant dans des habitats troglodytiques.

¹⁰ Il y avait environ 15 000 lansquenets, 6 000 Espagnols et 4 à 5 000 Italiens.

¹¹ La population de Rome passa de 55 000 à 11 000 habitants. La ville fut pillée méthodiquement, des évêques et des cardinaux furent vendus comme esclaves, tandis que les lansquenets se livraient à des saturnales sacrilèges.

¹² Eugène Charrière, *op.cit.*, vol. I, p. 138, juin 1527.

¹³ La principauté épiscopale de Cambrai, bien que située dans le Saint-Empire, s'était déclarée neutre dans les conflits entre les souverains successifs des Pays-Bas et les rois de France.

¹⁴ Les deux princesses avaient été belles-sœurs. Louise de Savoie, mère de François I^{er}, était la sœur du duc Philibert II de Savoie qui avait épousé Marguerite d'Autriche, tante de Charles Quint.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com